

Arrêté N° 2024-38

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence professionnelle guide conférencier et médiateur culturel est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 30/01/2024

La Présidente,


Nathalie DOMPIER
— université
— LUMIÈRE
— LYON 2
ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Licence professionnelle guide conférencier et médiateur culturel

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Etienne FAUGIER	mcf
Enseignante-chercheur Titulaire	Nathalie MATHIAN	mcf
Enseignant-chercheur	Pierre VERNUS	mcf
Professionnelle	Alexandra DUBOURGET NARBONNET	Guide conférencière, médiatrice culturelle
Professionnelle	Véronique BONFILS	Guide conférencière, médiatrice culturelle Musées GADAGNE